

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.10/7
13 avril 2012

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington
30 avril 2012

Point 8 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE
DE LA REGION PACIFIQUE - VOLET REGIONAL**

Projet de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.10/7 intitulé « Programme stratégique pour la résilience climatique de la région Pacifique – volet régional »,

- a) approuve le Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans le plan stratégique et prend note de la demande de financement de 10 millions de dollars à titre de don ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée aux réunions de juin 2010 et de juin 2011, en vertu de laquelle la fourchette de financement pour le programme régional, qui comprend des programmes stratégiques pour les pays participants et un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes destinées à être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR ; il est toutefois entendu que les financements correspondant à la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, lesquels seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour un programme régional pilote est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, le montant des autres apports concessionnels ne pouvant dépasser 36 millions de dollars. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer le financement total du SPCR ;
- c) souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dans la décision du Sous-comité d'accorder ou non le financement demandé au titre du PPCR pour tout projet envisagé ;
- d) approuve un financement total au titre du PPCR de 515 000 dollars sous forme de don pour la préparation des projets à mettre en place dans le cadre du SPCR :
 - i. 125 000 dollars pour le projet « Intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe dans la planification des politiques nationales et locales de développement » (BAsD) ;
 - ii. 320 000 dollars pour le projet « Identification des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe et application des leçons de l'expérience » (BIRD) ; et
 - iii. 70 000 dollars pour le projet « Renforcement des capacités des États insulaires du Pacifique à gérer les risques liés au changement climatique » (BAsD) ;
- e) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des programmes prévus dans le SPCR et approuve une première tranche pour le financement desdits services ;

- i. 229 226 dollars pour le projet « Intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe dans la planification des politiques nationales et locales de développement » (BAsD) ;
 - ii. 325 000 dollars pour le projet « Identification des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe et application des leçons de l'expérience » (BIRD) ; et
 - iii. 145 774 dollars pour le projet « Renforcement des capacités des États insulaires du Pacifique à gérer les risques liés au changement climatique » (BAsD) ;
- f) demande au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, en tant que point focal régional du PPCR, et aux BMD de tenir compte, dans la poursuite de l'élaboration du volet régional, des observations écrites qui seront transmises par les membres du Sous-comité au plus tard le 11 mai 2012.